

→ Stage dans la fonction de moniteur en camp sportif

Contexte

La formation de moniteur sport-handicap (MSH) polysport ou natation comprend un stage dans la fonction de moniteur ainsi qu'un examen pratique. Ces deux éléments de la formation pour moniteurs peuvent également être réalisés durant des camps sportifs, pour autant que le programme du camp le permette et qu'un maître de stage et un expert soient sur place ou puissent être sollicités.

Les dispositions suivantes se réfèrent exclusivement aux orientations de formation polysport et natation.

Stage dans la fonction de moniteur

La condition de base pour réaliser le stage dans la fonction de moniteur est d'avoir terminé la formation pour moniteurs (formation spécialisée ou cours d'introduction) dans l'orientation de formation correspondante.

Tout candidat qui souhaite effectuer le stage dans la fonction de moniteur au cours d'un camp sportif prend contact en amont avec le responsable technique (RT) du camp. Ils conviennent d'un minimum de cinq activités durant la semaine dont la responsabilité liée aux préparatifs et à la gestion sera assumée par le candidat. Les parties du programme dont la durée va de 45 minutes à une demi-journée sont considérées comme des activités. Celles-ci sont idéalement réparties durant la semaine et ont un lien avec le sport et l'activité physique.

Le RT note les activités organisées par le candidat dans le formulaire «Stage dans la fonction de moniteur» et le soumet à PluSport après le camp sportif. Après examen de l'ensemble des documents, le département Formation de PluSport envoie au candidat tous les documents nécessaires à l'examen pratique.

Si aucun RT n'est en fonction lors d'un camp, cette tâche peut également être assumée par le responsable de camp (RC) ou un moniteur de sport-handicap expérimenté.

Examen pratique

Les conditions d'admission pour l'inscription à l'examen pratique dans un camp sportif sont la réussite du stage dans la fonction de moniteur, un certificat BLS-AED valide ainsi qu'un certificat du cours de sauveteur. Avant l'inscription à l'examen pratique, le candidat s'adresse au département Formation de PluSport Suisse et reçoit ainsi les documents nécessaires pour l'inscription.

La condition à remplir pour organiser l'examen pratique dans un camp sportif est d'obtenir la présence d'un maître de stage et d'un expert. Idéalement, le candidat et le maître de stage sont engagés au camp. L'organisation d'un maître de stage relève de la responsabilité du candidat. Il peut également être engagé de manière individuelle pour les activités à superviser. Il faut en outre faire appel à un expert pour la leçon d'examen. L'organisation de l'expert relève de la responsabilité du maître de stage.

Le candidat qui souhaite passer l'examen pratique de moniteur lors d'un camp sportif contacte en amont le RT. Il convient avec lui de quatre activités ayant lieu durant la semaine pour lesquelles le candidat assumera la responsabilité de la préparation et de l'exécution. Un maximum de deux activités peuvent être convenues au cours de la même journée. En parallèle de la définition des quatre activités, le candidat cherche un maître de stage. Idéalement, le maître de stage est actif en

Mémento

Formation 2020

tant que moniteur lors du camp. Si le RT ou le RC est également maître de stage, il peut aussi assumer lui-même la fonction de maître de stage. Si un maître de stage est disponible et qu'un accord est trouvé pour les quatre dates, l'inscription pour l'examen pratique doit ensuite être sollicitée auprès de PluSport.

Les quatre activités organisées par le candidat sont observées par le maître de stage conformément au guide. Elles sont à chaque fois évaluées au moyen d'une discussion. La quatrième activité compte en tant qu'activité d'examen notée, en présence d'un expert supplémentaire.

Pour la formation de MSH natation, les activités du stage dans la fonction de moniteur et l'examen pratique doivent obligatoirement avoir un lien avec la natation.

Frais pour le candidat à l'examen

L'examen pratique coûte CHF 250.–.

Indemnisation du maître de stage et de l'expert

Conformément au règlement sur les honoraires, le maître de stage est défrayé à hauteur de CHF 100.– par activité observée (en sus de son honoraire de camp sportif, le cas échéant). L'expert reçoit CHF 100.– pour l'examen, plus les frais de déplacement. Si le maître de stage/expert est actif en tant que moniteur lors du camp, aucun frais de déplacement ne peut être facturé.